

Projets d'aménagement recommandés (au Canada) (suite):

(A)	(B)	(C)
Accroissement normal de la consommation	Accroissement normal et nouvelles charges de courant industriel	Accroissement normal, production et débit des ouvrages de la Kootenay-Ouest, et suppléments de consommation industrielle
(Production et charges de la Kootenay-Ouest, suppléments de consommation de courant industriel non compris)	(Production et charges de la Kootenay-Ouest non comprises)	

- (b) Au titre de la prévention des inondations: Les avantages énergétiques au titre de la prévention des inondations, escomptés tels qu'ils sont prévus dans le Traité, sauf le versement en capital d'une somme de 64.4 millions de dollars, qui n'est pas portée au crédit du compte des dépenses pour la production d'électricité dans le bassin du Columbia, en territoire canadien.

Frais:

- (a) Total des immobilisations, y compris les frais de transport de l'énergie vers les centres de consommation canadiens:

\$1,284 millions (en 22 ans)	\$1,202 millions (en 17 ans)	\$1,325 millions (en 18 ans)
---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------

- (b) Frais annuels: Quelle que soit la charge, environ 7 pour cent des frais d'immobilisation jusqu'en 1985, l'intérêt sur le capital étant calculé au taux de 5.5 pour cent.

- (c) Prix de revient (En moyenne, jusqu'en 1985, les avantages au titre du courant: de la prévention des inondations, soit 64.4 millions de dollars, non compris)

(i) aucune vente des avantages énergétiques d'aval n'ayant lieu:
(en millièmes de dollar le kWh)

4.40 ¹	4.03 ²	3.61 ³
-------------------	-------------------	-------------------

(ii) les avantages énergétiques étant revendus au pris de \$0.002 le kWh: (en millièmes de dollar le kWh)

4.29		3.54 ⁴
------	--	-------------------

(iii) les avantages énergétiques étant revendus au prix de \$0.004 le kWh: (en millièmes de dollar le kWh)

4.18		3.47 ⁵
------	--	-------------------